

L'EXPLOITATION SEXUELLE ET LA TRAITE DE PERSONNES POURRAIENT SE PRODUIRE À VOTRE LIEU DE TRAVAIL.

Les victimes ne sont pas toujours cachées dans des pièces sombres, à l'abri des regards. Elles sont transportées d'un endroit à un autre, bien souvent par l'entremise des transports en commun.

METTEZ FIN À CES ACTIVITÉS CRIMINELLES.

La prévention de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes est la responsabilité de tous. Vos observations et votre appel pourraient nous aider à sauver une victime d'exploitation sexuelle et de la traite de personnes.

D'après les renseignements que vous fournissez, un policier vous posera des questions de suivi pour déterminer quelles sont les mesures à prendre. Grâce à votre appel, une personne pourrait recevoir le soutien et les services dont elle a besoin pour ne plus être victime d'exploitation. Vous pouvez choisir de garder l'anonymat. Votre identité sera alors protégée par la loi et ne pourra être révélée à personne.

COMPOSEZ LES NUMÉROS CI-DESSOUS :

Partenaires pour le maintien de l'ordre

902-490-5016 pour fournir à la police des renseignements concernant de possibles activités illégales à votre lieu de travail.

902-490-5020 pour signaler un incident nécessitant l'intervention d'un policier.

911 pour signaler une urgence.

Échec au crime Nouvelle-Écosse

1-800-222-8477

crimestoppers.ns.cacrimestoppers.ns.ca

Le présent dépliant a été conçu avec la permission du NWG Network, l'organisme qui a créé la toute première campagne. Si vous voyez quelque chose, ne gardez pas le silence, au Royaume-Uni.

PS64-130/1-2015E
978-0-660-03863-6

SAY SOMETHING IF YOU SEE SOMETHING

**Sexual exploitation
is abuse and a crime.**

Guide pour
**LES TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS EN
COMMUN**



Téléphone: 902-490-5016 or 902-490-5020
www.halifax.ca/police
www.rcmp-grc.gc.ca/ns

RECONNAISSEZ LES SIGNES. TÉLÉPHONEZ À LA POLICE.

La traite de personnes est une infraction qui consiste à contrôler, à contraindre, à intimider ou à tromper une personne de n'importe quel âge afin de l'exploiter sexuellement ou de l'assujettir à des travaux forcés.

L'exploitation sexuelle et la traite de personnes peuvent survenir n'importe où, même dans une petite localité. Les employés de l'industrie du transport peuvent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre ces crimes en étant les yeux et les oreilles de la collectivité et en fournissant de l'information importante à la police. Il est important de savoir que les proxénètes ne sont pas toujours des hommes et que les travailleurs du sexe ne sont pas toujours des femmes. Les proxénètes et les travailleurs du sexe peuvent être des hommes, des femmes, des jeunes, ou des membres de la communauté gaie, lesbienne, bisexuelle et transgenre (LGBT). Il est également important de se rappeler que tous les travailleurs du sexe ne sont pas des victimes.

La traite de personnes et l'exploitation sexuelle ne sont pas toujours faciles à détecter, mais en gardant l'œil ouvert, vous pouvez détecter certains signes.

SIGNES QU'UNE PERSONNE POURRAIT ÊTRE VICTIME DE TRAITE DE PERSONNES :

- Elle semble être désorientée ou peut avoir une apparence négligée.
- Elle semble repliée sur elle-même ou intimidée et sourit rarement.
- La ou les personnes qui accompagnent la personne semblent l'empêcher de se déplacer librement.
- On pourrait essayer de donner à la personne l'apparence d'une personne plus âgée.

- La personne pourrait présenter des signes de mauvais traitements physiques.
- La ou les personnes qui l'accompagnent sont considérablement plus âgées.
- La personne n'a pas sa propre carte de crédit ou d'autres pièces d'identité.
- La personne pourrait avoir des tatouages indiquant son appartenance à une autre personne.
- Les victimes internationales peuvent avoir une connaissance limitée de l'anglais (ou ne pas parler cette langue) et se déplacent souvent avec d'autres personnes, et une de celle-ci dirige visiblement le groupe.

Si une personne présente des signes relatifs aux victimes de traite de personnes et si vous remarquez quelques-uns des signes ci-dessous, il pourrait s'agir bel et bien d'un cas de traite de personnes.

CHAUFFEURS DE TAXI :

- Un client qui va chercher ou amène des personnes à un hôtel, à un gîte ou à une fête dans une résidence privée.
- Un client qui va chercher des personnes qui se trouvaient déjà dans un véhicule.
- Une personne qui offre au chauffeur de lui faire des faveurs sexuelles au lieu de payer le prix correspondant au trajet.
- Des clients réguliers qui font l'aller-retour entre certains endroits et sont accompagnés de jeunes personnes.

PERSONNEL DE COMPAGNIES AÉRIENNES, D'AÉROPORTS ET DE COMPAGNIE DE TRANSPORT PAR AUTOBUS :

- Une personne qui arrive à la dernière minute et réserve une place sur un avion au terminal.
- Une personne qui a très peu de bagages.

- Une personne qui refuse de donner de l'information sur une carte de crédit et qui insiste pour payer comptant ou pour utiliser une carte-cadeau prépayée à usage unique ou rechargeable.
- Une personne qui n'est pas en possession de ses propres documents d'identification (pièce d'identité ou passeport) ou qui n'a pas le contrôle de son argent, de ses finances ou de son compte de banque.
- Une personne qui dit être en visite, mais qui ne peut donner de précisions sur l'endroit où elle va rester.

QUOI FAIRE :

Si vous croyez qu'une infraction criminelle s'est produite ou pourrait se produire :

- N'intervenez pas directement. Téléphonnez à la police pour faire part de vos préoccupations concernant le cas possible d'exploitation sexuelle ou de traite de personnes.
- Prenez en note tous les renseignements pertinents, comme le nom des personnes; le lieu et l'adresse de l'endroit où vous pensez qu'une activité illégale se déroule; la description des personnes; les numéros de plaques d'immatriculation, la marque et le modèle des véhicules concernés; la description de l'activité que vous croyez illégale.

RECONNAISSEZ LES SIGNES. TÉLÉPHONEZ À LA POLICE.